

Un outil fiscal attrayant

Belgique: les prix poursuivent leur décrue. – Les prix à la consommation ont reculé en octobre sur un an pour le sixième mois consécutif, de 0,97 %, mais à un rythme plus lent que le mois précédent. L'inflation s'était établie auparavant à -1,19 % en septembre, contre -0,78 % en août, et -1,68 % en juillet, son taux le plus bas depuis plus de 50 ans.

Banques: vers un retrait progressif des aides. – Les banques devraient se préparer au retrait progressif du soutien au crédit prodigué par la Banque centrale européenne depuis un an, a prévenu hier l'un de ses responsables, Axel Weber. «Etant donné les récentes évolutions sur les marchés financiers et la stabilisation qui en a résulté (pour le) refinancement des banques, il n'est pas approprié de conserver trop longtemps inchangé le généreux dispositif d'approvisionnement en liquidités dont bénéficient les banques, estime Axel Weber, également président de la Bundesbank.

Fortis: enquête sur d'éventuels délits d'initiés. – Le gendarme belge des marchés financiers, la CBFA, enquête toujours sur d'éventuels délits d'initiés lors du démantèlement l'an dernier du bancassureur Fortis, et a écrit dans ce contexte à plus de 600 cadres pour leur demander des informations. Les personnes auxquelles la CBFA a demandé des explications travaillaient à l'époque pour Fortis et avaient par leur fonction professionnelle accès à des informations privilégiées.

GMAC à nouveau renfloué? – Le secrétaire au Trésor américain, Timothy Geithner, a reconnu hier que l'Etat pourrait être amené à voler une nouvelle fois au secours du groupe de services financiers GMAC, déjà renfloué à deux reprises par les contribuables à hauteur de 12,5 milliards de dollars.

Comment optimiser l'aspect fiscal d'une entreprise ou d'un groupe, en bénéficiant des lois spécifiques du grand-duché de Luxembourg et ceci en toute transparence? Telle a été la question évoquée lors de la publication du premier numéro des *Vecteurs de croissance au Luxembourg*, consacrée au «prix de transfert», présentée par la Chambre de commerce en collaboration avec Deloitte Luxembourg.

«L'économie nationale va trouver de nouvelles pistes de développement dans des secteurs de niches», indique en préambule Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, qui poursuit: «Le prix de transfert est l'un des aspects fiscaux intéressants des groupes internationaux désireux de localiser leurs sièges dans de nouveaux pays».

Les prix de transfert se définissent comme étant les prix des transactions entre sociétés d'un même groupe et résidentes d'Etats différents: ils supposent des transactions intragroupes et le passage d'une frontière. L'importance des prix de transfert s'est accrue parallèlement à l'augmentation des transactions transfrontalières, faisant des politiques de prix intragroupes un point d'attention pour les autorités fiscales du monde entier.

De la même manière, les règles de prix de transfert ont été



Maurice Lam (à gauche) et Pierre Gramegna présentent la nouvelle publication

(Photo: Marc Wilwert)

renforcées dans beaucoup de pays pour s'assurer que les transactions transfrontalières reflètent bien les prix du marché. Les multinationales sont par conséquent contraintes de prêter une attention toute particulière à leurs politiques de prix de transfert.

«Il est important de comprendre les principes de base afin d'être à même d'appliquer les règles de prix de transfert qui conviennent», explique Maurice Lam, *managing partner* de Deloitte à Luxembourg. «Cette pu-

blication permet aux entreprises de mieux comprendre ce qu'est le prix de transfert, l'impact qu'il a sur la conduite de leurs affaires, ainsi que les opportunités qu'il représente lorsque l'on choisit la bonne stratégie», ajoute-t-il.

Cet ouvrage sur les prix de transfert, édité à 4.000 exemplaires, est disponible auprès de la Chambre de commerce et de Deloitte, ainsi que, prochainement, sur leurs sites *Internet* respectifs. La série sur les *Vecteurs de croissance* va se poursuivre à raison de trois éditions annuel-

les, la prochaine étant consacrée à la Propriété intellectuelle.

Pierre Gramegna considère la publication de cette *technical series* comme une des missions importantes de la Chambre de commerce, dans le cadre de la promotion de la place économique et financière de Luxembourg. «Cette série s'adresse aussi bien à des sociétés qui envisagent d'investir au Luxembourg, qu'à toute personne s'intéressant à ce genre de sujet technique», a-t-il conclu.

■ Gérard Karas